

DÉCISION N° 408 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Pascal HODY

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Pascal HODY, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, pour participer à :
- la visite du métallier qui fournit les plaques pour la construction des Points d'Apport Volontaire Enterrés le jeudi 10 juillet 2025 à OSTWALD
- la visite de l'usine de montage ASTECH le jeudi 10 juillet 2025 à ENSISHEIM
- la visite d'implantation de PAVE puis à la rencontre avec des partenaires d'ASTECH le 11 juillet 2025 à ENSISHEIM
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250709-Decis408-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 9 JUL. 2025

Le Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, belonging to François Grosdidier.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement